

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

Tous les membres sont présents.

Georges DESORT, conseiller, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien aux producteurs laitiers, initiée par la commune de Brussieu et actualisée lors d'une réunion avec d'autres élus du canton. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération.

## **Délibération de soutien aux producteurs laitiers :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés que rencontrent depuis plusieurs mois les producteurs de lait européens à la suite de la chute des cours et insiste sur la nécessité de garder des exploitations pérennes sur l'ensemble du territoire, considérant l'importance de la filière agricole dans l'économie locale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'apporter son soutien aux agriculteurs des Monts du Lyonnais et plus particulièrement aux producteurs laitiers qui subissent une chute catastrophique du prix de vente de leur lait.
- De solliciter l'Etat français pour que lors de la réunion du 5 octobre avec les autres états membres, il obtienne une négociation aboutissant à une maîtrise des volumes avec une garantie de rémunération décente.
- De solliciter l'Etat français pour qu'il organise avec les autres membres une politique d'avenir pour maintenir une agriculture occupant l'ensemble du territoire.
- De confier à Monsieur le Maire le soin de diffuser cette délibération auprès d'autres collectivités afin qu'elles puissent également apporter leur soutien à l'agriculture.

## **Demande de participation financière pour la réfection d'un mur montée de la ZA de Chancolan :**

Le propriétaire du mur indique que la circulation importante de poids lourds sur le chemin mitoyen a causé des dommages à son mur, ce qui est contredit par un expert mandaté par la Mairie. Toutefois si le mur s'écroule, la voirie aussi, et les frais de remise en état seraient à la charge de la Mairie.

Monsieur le Maire propose une participation de 510 € (correspondant au tiers de la dépense).

Décision adoptée par 8 voix pour, 5 voix contre et 1 bulletin blanc.

## **Demande de l'Association "les Roseaux de la Demi-Lune" pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement groupés :**

En 2008 l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne accorde à la commune une subvention de 9 630 € à condition que celle-ci devienne le maître d'ouvrage.

Après un temps de réflexion et entrevue avec l'association, il s'avère que les conditions ne sont pas réunies pour accepter la maîtrise d'ouvrage.

Demande rejetée par 11 non, 1 oui, 2 blancs.

Faisant parti de l'association Michel PONCET s'abstient.

### **Acceptation d'une indemnité de la Société Transport Carrier pour des Dégâts occasionnés au lieu-dit "La Plaine" :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un camion appartenant à la Sté de Transport Carrier a abîmé le socle de la croix lors d'une livraison au lieu-dit « La Plaine ».

La Sté propose une indemnisation de la commune à hauteur de 150 €.

Le Conseil Municipal accepte cette indemnité.

### **Demande de subvention par l'hôpital de St Laurent de Chamousset :**

\_Nous avons été sollicités pour une subvention afin d'apporter à nos aînés des activités et animations.

Demande rejetée par 7 non, 4 oui et 4 blancs.

Cette demande pourra être revue avec le CCAS et une personne responsable de l'animation de l'hôpital.

### **Choix de l'architecte pour le bâtiment Civier :**

En vue de la réhabilitation du local de fabrication de pains biologiques et de logements à l'étage, nous avons sollicité quatre architectes.

Après étude des dossiers par la commission il est proposé de retenir l'offre « les Ateliers » à Sainte Foy l'Argentière pour 9,5 % du montant des travaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Réhabilitation d'une partie de la maison Dupeuble :**

La mise en location d'une partie de cette maison nécessite des travaux de rafraîchissement pour un montant estimé à 6500,00 € TTC.

Il faudrait que les travaux soient terminés fin décembre pour une location dès le début 2010.

### **Projets du futur contrat triennal :**

Pour étudier d'éventuels aménagements, il est nécessaire de disposer d'un relevé topographique. Après consultation le cabinet DENTON, Géomètre Expert à Ste Foy l'Argentière est retenu pour un montant de 4720 € H.T.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur différentes idées d'aménagement du bourg, et fait appel à tous pour des idées nouvelles, en proposant différentes pistes :

- Toilettes publics,
- Ouverture au public de la cour de la cure,
- Ouverture de la Mairie sur la place du village,

- Réhabilitation du préau en dessous de la Mairie.
- ...etc...

Toutes ces idées devraient constituer un projet d'ensemble du centre du bourg en prenant compte de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite.

### **Questions diverses :**

#### Verger des Enfants et 1ère haie :

Présentation du lieu, situé en bas de la Mairie, où sera planté une haie cet automne, en partenariat avec l'école. Dans ce même lieu une partie recevra la plantation d'environ 10 arbres fruitiers pour marquer les enfants nés en 2009.

#### Personnel municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Marie-Cécile LEGRAIN et Ludovic ROUSSET ont passé et réussi l'examen professionnel pour un avancement de grade.

Lors de la prochaine réunion, le Conseil Municipal devra décider de la création ou non de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe.

#### Compte-rendu de la commission urbanisme :

- Lors de la modification du POS, nous avons constaté une erreur de rédaction du règlement de la zone NC. En conséquence, le cabinet Latitude nous propose une révision simplifiée du document pour revenir au texte antérieur.

- Un inventaire des locaux inoccupés du bourg a été fait et la municipalité doit réfléchir sur l'évolution démographique de la commune et le type d'urbanisation du village.

- Points sur l'avancement du dossier PLU.

#### Défibrillateur :

Une formation de 38 personnes des différentes associations du village a eu lieu.

L'acquisition de l'appareil se fera grâce à un achat groupé avec d'autres communes.

Une formation est prévue pour les conseillers et ceux qui n'ont pas suivi les formations précédentes.

**Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 10 novembre à 20h00.**